

COMITE SOCIAL TERRITORIAL DÉPARTEMENTAL
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024

Etaient présents :

Représentants des collectivités (4) :

- Monsieur Jean-Pierre LADRECH, Maire de Firmi, Président de l'instance, titulaire,
- Monsieur Maurice BARTHELEMY, Maire-Adjoint de MONTCLAR, titulaire,
- Madame Isabelle CABANETTES, Maire-Adjointe de LASSOUTS, titulaire,
- Madame Catherine VIGUIE, Maire-Adjointe de FIRMI, suppléante.

Représentants du personnel (6) :

- Monsieur Frédéric THEURIER (CFDT-Interco), titulaire,
- Madame Solange SENDRAL (CFDT-Interco), suppléante,
- Madame Morgane DELFORGE (CGT), titulaire,
- Madame Fanny FLORY (CGT), titulaire,
- Monsieur Claude CAUBEL (CGT), titulaire,
- Monsieur Jean-Christophe MASSOL (FO), titulaire.

Etaient absents ou excusés :

Représentants des collectivités :

- Monsieur André BORIES, Maire de GRAMOND, titulaire,
- Madame Nicole ANDURAND-LE GUEN, Maire-Adjointe LE BAS SEGALA, titulaire,
- Madame Bernadette BELIERES-AZEMAR, Maire de COUBISOU, titulaire,
- Monsieur Damien LAURAIN, Maire-Adjoint de SEVERAC d'AVEYRON, titulaire.

Représentants du personnel :

- Madame Virginie LE MENTEC (CFDT-Interco), titulaire,
- Monsieur Jean-Laurent VERDEAUX (CFDT-Interco), titulaire.

Monsieur Romain BOUAT, Responsable adjoint du Pôle Ressources humaines – conseil statutaire, assiste à la séance pour assurer les tâches matérielles.

Monsieur Jean-Pierre LADRECH ouvre la séance à 14 heures 00 et informe les membres de l'instance que Madame Sophie GUITARD qui a pris ses fonctions depuis le mois d'avril au CDG en tant qu'Assistante administrative au sein du Pôle Ressources humaines - conseil statutaire, en charge de la préparation du CST, assistera à la séance.

Une secrétaire de séance, Madame Isabelle CABANETTES, Maire-Adjointe de LASSOUTS, et un Secrétaire-adjoint, Monsieur Frédéric THEURIER (CFDT-Interco), sont désignés.

RELEVÉ DE CONCLUSION			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
SEANCE du 03 juillet 2024			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
<p>Observations : Le syndicat CGT souhaite un complément pour la saisine relative au télétravail afin que soit rajoutée la mention suivante : « Le syndicat regrette l'absence d'indemnisation des frais engendrés par le télétravail pour l'agent. »</p> <p>En outre, le syndicat relève une erreur sur le compte-rendu concernant les suppressions d'emplois pour une collectivité territoriale où une demande de report a été faite dans l'attente de précisions de la part de la collectivité.</p> <p>Monsieur le Président indique que les demandes ont bien été prises en compte et que les modifications correspondantes seront apportées.</p>			

Formation spécialisée

DOCUMENT UNIQUE			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie d'Agen d'Aveyron			
Collège représentants du personnel	1 FO 3 CGT		2 CFDT
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Favorable du collège des représentants du personnel			
Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
<p>Observations : Le syndicat CFDT regrette que les risques routiers n'aient pas été pris en compte au sein du document unique, ainsi que les CACES nécessaires.</p> <p>Le syndicat rappelle également la vigilance à avoir quant à l'utilisation des produits phytosanitaires autant pour la préservation de l'environnement que pour la santé des agents.</p> <p>Le syndicat CGT relève un manque d'informations sur le document unique présenté (absence du système de notation et des couleurs). Le syndicat note par ailleurs de nombreux accidents au sein de la collectivité. Il s'inquiète des conditions de travail et souhaite pouvoir obtenir des données précises au niveau départemental sur les accidents de service subis par les agents.</p>			

Les syndicats CGT et FO alertent Monsieur le Président sur la situation d'une agente au sein du CIAS de BELMONT et lui remettent un courrier à cet effet. Les syndicats expliquent la problématique et demande à Monsieur le Président de mettre ce dossier à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Monsieur BERTHELEMY remercie les représentants du personnel pour cette alerte sur l'état de santé et les conditions de travail de l'agente, et précise qu'ils sont parfaitement dans leur rôle de prévention.

Monsieur le Président prend connaissance du courrier et indique qu'une réponse sera apportée lors de la prochaine séance de l'instance après avoir pu réaliser un point sur la situation.

Formation plénière

APPRENTISSAGE			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Collège représentants du personnel			
Collège représentants des collectivités			
Observations : Monsieur BOUAT indique que la collectivité a retiré sa saisine et que par conséquent il n'y a plus de point à l'ordre du jour sur cette thématique.			

HEURES COMPLEMENTAIRES ET SUPPLEMENTAIRES			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie des Costes-Gozon			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Mairie du Truel			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			

JOURNEE DE SOLIDARITE

	POUR	CONTRE	ABSTENSION
EHPAD de Jaunac - Montbazens			
Collège représentants du personnel		3 CGT - 1 FO	2 CFDT
Collège représentants des collectivités	4		
<p>Avis : Défavorable du collège des représentants du personnel. Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.</p>			

LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie de Mélagues			
Collège représentants du personnel		6	
Collège représentants des collectivités	4		
<p>Avis : Défavorable à l'unanimité du collège des représentants du personnel. Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.</p>			
<p>Observations : Le syndicat CGT indique qu'il n'y a pas de document unique au sein de la collectivité et que par conséquent malgré le faible nombre d'agents, la responsabilité de l'autorité territoriale peut être engagée et l'agent concerné encourt plus de risques dans l'exercice de ses missions.</p> <p>Le syndicat demande à ce qu'un courrier de rappel sur cette obligation soit adressé à toutes les collectivités territoriales et à tous les établissements publics du département. Monsieur le Président répond favorablement à leur demande.</p> <p>Le syndicat demande également à ce que le service prévention du CDG puisse apporter des données chiffrées sur le nombre de documents uniques réalisés et ceux à jour au sein des collectivités.</p>			
Mairie de Saint Amans des Cots			
Collège représentants du personnel		6	
Collège représentants des collectivités	4		
<p>Avis : Défavorable à l'unanimité du collège des représentants du personnel. Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.</p>			
SIVU du Lumençon			
Collège représentants du personnel		6	
Collège représentants des collectivités	4		
<p>Avis : Défavorable à l'unanimité du collège des représentants du personnel. Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.</p>			
<p>Observations : Le syndicat CGT dénonce ce système inspiré du secteur marchand, qui vise au final à réduire les coûts de fonctionnement des collectivités, en se servant du personnel comme variable</p>			

d'ajustement. Les services publics, les agents et les populations n'ont rien à gagner à voir se développer ce genre de dispositif.

MODIFICATIONS DU TEMPS DE TRAVAIL

	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie d'Agen d'Aveyron			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Mairie de Castelnau Pegayrols			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie de Coupiac			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Mairie de Laval Roquezeziere			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie de Le Bas Ségala			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Mairie de Nant			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie de Rignac			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Mairie de Séverac d'Aveyron			
Collège représentants du personnel	2 CFTD		1 FO - 3 CGT

Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Abstention du collège des représentants du personnel.			
Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie de Sonnac			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Mairie de Sonnac			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Mairie de Sonnac			
Collège représentants du personnel			6
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel.			
Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			

ORGANISATION DES SERVICES

	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie de Laissac – Séverac l'Eglise			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Mairie de Lassouts			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
SYDOM AVEYRON			
Collège représentants du personnel			6
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel.			
Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			



PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie de Montfranc			
Collège représentants du personnel	1 FO - 2 CFDT		3 CGT
Collège représentants des collectivités	6		
Avis : Favorable du collège des représentants du personnel. Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Mairie de salles-Curan			
Collège représentants du personnel	1 FO - 2 CFDT		3 CGT
Collège représentants des collectivités	6		
Avis : Favorable du collège des représentants du personnel. Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Observations : Le syndicat CGT est en faveur d'une prise en charge à 100 % de la mutuelle santé et de la prévoyance. Le syndicat souhaite également savoir quel est l'état d'avancement du dossier de la PSC porté par le CDG. Monsieur le Président indique que le CDG sera prêt à compter du 01/01/2025 mais qu'il y aura un report pour la santé.			

RATIOS PROMUS ET PROMOUVABLES

	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie de Mélagues			
Collège représentants du personnel	1 FO - 2 CFDT		3 CGT
Collège représentants des collectivités	6		
Avis : Favorable du collège des représentants du personnel. Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
SIVU du Lumençon			
Collège représentants du personnel	1 FO - 2 CFDT		3 CGT
Collège représentants des collectivités	6		
Avis : Favorable du collège des représentants du personnel. Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Observations : Le syndicat CGT précise que la détermination du taux à 100% n'engage pas la collectivité sur les nominations.			

REGLEMENT			
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
EPAGE VIAUR			
Collège représentants du personnel			
Collège représentants des collectivités			
Avis : Demande de report de l'instance avant de statuer.			
<p>Observations : Le syndicat CGT indique qu'en page 6 du règlement, l'établissement demande aux agents de compenser les heures liées à la formation. Le syndicat rappelle qu'une journée de formation de 6h correspond à une journée de travail. L'agent concerné n'a pas à retourner travailler une fois la formation terminée.</p> <p>Le syndicat relève également en page 7 que les permanences mentionnées ne sont pas considérées comme du temps de travail alors que l'agent reste à la disposition de l'employeur. L'établissement doit clarifier cette situation, soit l'agent est d'astreinte à son domicile, et il peut intervenir en cas de besoin, soit il intervient en heures complémentaires ou supplémentaires au regard des besoins du service.</p> <p>En page 15 du règlement, il est indiqué que : « En cas d'accident de trajet, l'assurance personnelle de l'agent est seule compétente. » Si cette affirmation est vraie concernant les dommages matériels du véhicule, elle est totalement erronée en cas de blessures physiques de l'agent.</p> <p>Monsieur le Président décide de reporter le dossier et de demander à l'établissement de remettre à jour les informations du règlement avant que l'instance ne puisse se prononcer.</p>			

RIFSEEP			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
CCOM Aveyron – Bas Ségala - Viaur			
Collège représentants du personnel			6
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel.			
Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Mairie d'Ayssènes			
Collège représentants du personnel			6
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel.			
Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie de Baraqueville			
Collège représentants du personnel			6
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel.			
Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			

Mairie de Castelnau de Mandailles			
Collège représentants du personnel			6
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel.			
Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie de Connac			
Collège représentants du personnel			6
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel.			
Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie de Conques en Rouergue			
Collège représentants du personnel			6
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel.			
Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie de Curières			
Collège représentants du personnel			6
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel.			
Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie de Durenque			
Collège représentants du personnel			6
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel.			
Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie de Livinhac Le Haut			
Collège représentants du personnel			6
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel.			
Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie de Pradinas			
Collège représentants du personnel			6
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel.			
Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie de Rignac			
Collège représentants du personnel			6
Collège représentants des collectivités	4		

Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel.

Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.

Mairie de Saint Jean Delnous

Collège représentants du personnel			6
Collège représentants des collectivités	4		

Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel.

Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.

	POUR	CONTRE	ABSTENSION
--	-------------	---------------	-------------------

Mairie de Sébazac-Concourès

Collège représentants du personnel			6
Collège représentants des collectivités	4		

Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel.

Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.

Mairie de Ségur

Collège représentants du personnel			6
Collège représentants des collectivités	4		

Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel.

Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.

	POUR	CONTRE	ABSTENSION
--	-------------	---------------	-------------------

Mairie d'Olemps

Collège représentants du personnel			6
Collège représentants des collectivités	4		

Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel.

Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.

Mairie du Vibal

Collège représentants du personnel			6
Collège représentants des collectivités	4		

Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel.

Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.

Observations : Les élus du syndicat CGT déplorent ce système de rémunération, qui sans véritable transparence, ni équité, vise à l'individualisation de la rémunération des agents. Le tout au détriment de la rémunération indiciaire, qui doit être valorisée régulièrement pour rattraper la perte de pouvoir d'achat. L'augmentation du point d'indice de 3.5% au 01/07/2022, puis de 1.5% au 01/07/2023 n'ont pas couvert le coût de l'inflation.

Monsieur BOUAT précise par ailleurs que le nombre de saisines sur cette thématique a augmenté en raison :

- D'une part du décret n°2024-641 du 27 juin 2024 qui modifie les règles de modulation du régime indemnitaire pendant un congé de longue maladie (CLM) ou de grave maladie (CGM) applicables à la Fonction Publique d'Etat (fixées dans le décret n°2010-997 du 26 août 2010). Le décret prévoit que, pendant un CLM ou un CGM, les fonctionnaires de l'Etat bénéficient du maintien du régime indemnitaire dans les proportions suivantes :
33 % la première année,

60 % les deuxième et troisième années.

Ces dispositions peuvent être applicables dans la FPT par principe de parité avec la FPE à compter du 1er septembre 2024, après avoir saisi au préalable le Comité Social Territorial pour avis et avoir délibéré.

- D'autre part du décret n°2024-826 du 16 juillet 2024 relatif au recrutement, à la formation et à la promotion interne des secrétaires généraux de mairie.

Concernant ce dernier point le CDG va réaliser au début du mois d'octobre 3 visioconférences (les 3, 4 et 7 octobre 2024) à l'attention des Maires et des Secrétaires généraux de mairie pour leur expliquer les nouvelles dispositions des décrets relatifs à la promotion interne et à la bonification d'ancienneté.

SORTIES SCOLAIRES

	POUR	CONTRE	ABSTENSION
SIVU Saint Chely d'Aubrac			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			

SUPPRESSION D'EMPLOIS

	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie de Castelnau Pégayrols			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Mairie de Druelle - Balsac			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Mairie de Marnhagues et Latour / Adjoint administratif territorial			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Mairie de Marnhagues et Latour / Secrétaire de mairie			
Collège représentants du personnel			6
Collège représentants des collectivités	4		

Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel.			
Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie de Martrin			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie de Montlaur			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie de Naussac			
Collège représentants du personnel			6
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel.			
Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie de Saint Sernin sur Rance			
Collège représentants du personnel	2 CFTD 1 FO		3 CGT
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Favorable du collège des représentants du personnel.			
Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie de Thérondels			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			



Questions diverses :

Pas de question soumise.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 16 h 10 heures.

Le Président
Jean-Pierre LADRECH

La Secrétaire

Mme Isabelle CABANETTES

Le Secrétaire-adjoint

M. Frédéric THEURIER